



## MAIRIE DE ROEULX



Votre enfant est âgé de 2 ans (révolus au 31/08/2020) et va faire sa première rentrée scolaire à l'école.

Nous vous informons que les inscriptions pourront s'effectuer

**Du Lundi 6 Avril au Lundi 4 Mai 2020.**

Afin de respecter les consignes de sécurité mises en place dans le cadre du **COVID 19**, nous privilégions le dossier en format dématérialisé.

Les familles n'ayant pas d'accès informatique pourront bénéficier d'un dépôt de dossier dans leur boîte aux lettres. Pour cela, vous devez contacter la Mairie au **03.27.21.43.00** aux horaires habituels.

## Comment procéder à l'inscription ?

1. Je remplis la demande d'inscription ou la demande de dérogation disponibles sur le **Portail Familles** ou le site de la ville : [roeulx.fr](http://roeulx.fr),
2. Je rassemble les pièces justificatives,
3. J'envoie mon dossier d'inscription en le scannant (ou en format photo) par mail à cette adresse : [enfance-jeunesse@roeulx.fr](mailto:enfance-jeunesse@roeulx.fr),
4. Un mail de confirmation me sera envoyé par le service enfance jeunesse,
5. Après avis de la commission, l'autorisation d'inscription signée par le Maire vous sera délivrée,
6. J'attends la fin du confinement pour l'admission aux écoles maternelles.

Pour les familles n'ayant pas d'accès internet, le **dépôt du dossier d'inscription** sera effectué dans la **boîte aux lettres** de la Mairie.

## Liste des pièces justificatives nécessaires à l'inscription :

- Copie du carnet de vaccination à jour,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Copie intégrale du livret de famille,
- Certificat de radiation (en cas de changement d'école),
- Copie du jugement attestant du mode de garde (en cas de séparation ou divorce des parents),
- Copie du contrat de travail assistante maternelle en cas de demande de dérogation.